

Gestion des droits santé

des travailleurs saisonniers étrangers

(hors Union Européenne)

Maj : 04/11/2026

armorique.msa.fr
portesdebretagne.msa.fr

msa santé famille retraite services
L'essentiel & plus encore

Les difficultés récurrentes de recrutement de saisonniers rencontrées ont amené les producteurs à embaucher ces dernières années des salariés saisonniers étrangers, roumains et des pays de l'Est initialement.

Suite à la conclusion le 27 juin 2023 d'une convention de partenariat entre les producteurs de légumes de France, l'office français de l'immigration et de l'intégration (OFII) et l'agence nationale de promotion de l'emploi et des compétences (établissement public marocain) dénommé ANAPEC, les producteurs embauchent désormais des saisonniers d'origine marocaine.

Les contrats de travail à durée déterminée conclus correspondent à une durée de 6 mois maximum, les saisonniers marocains ne devant plus être sur le territoire français à la fin de son contrat.



EMPLOI

Les Marocains AU SECOURS DES EMPLOYEURS FRANÇAIS

Le recrutement et la fidélisation de la main d'œuvre sont devenus un facteur limitant à notre développement. Certains producteurs se démotivent et se détournent de certaines cultures gourmandes en personnel. La Sica a priorisé cet enjeu dans sa stratégie RSE (responsabilité sociétale des entreprises) et s'est rapprochée du cabinet France Maroc recrutement afin de faciliter le recours à du personnel marocain par les adhérents.

Saïd Bourdi, co-fondateur avec Rachid Bakhlaq, nous présente les services de FM recrutement.





Saïd Bourdi, cofondateur de FM recrutement, Oumaima Kherraj, commerciale et Alain Argouarch, producteur.

EMPLOI

Alain Argouarch "Nous gagnons en sérénité !"

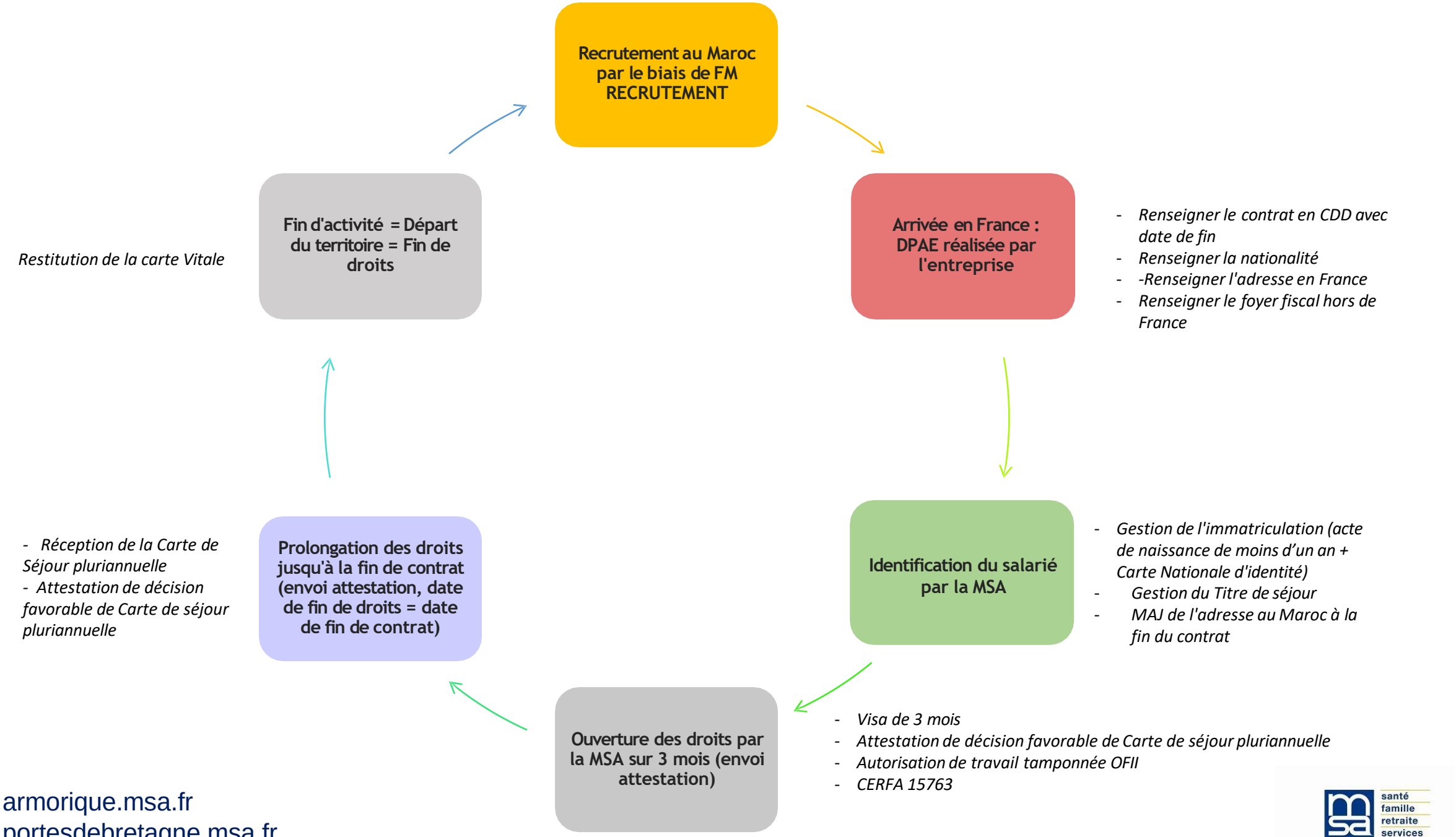
Avec ses deux associés (son fils Anthony et son ex-salarié Xavier Lachaux), Alain Argouarch est à la tête de deux structures à Santec : l'une de 60 ha en agriculture conventionnelle et l'autre de 26 ha en bio. Leur spécialité (et leur passion), c'est la salade. Cette culture est fortement saisonnière et mobilise 20 personnes par jour pour les récoltes. La gestion de la main-d'œuvre est cruciale, d'autant plus pour une culture à destination de l'industrie avec donc des enga-



armorique.msa.fr
portesdebretagne.msa.fr

msa santé famille retraite services
L'essentiel & plus encore

1er contrat en France



armorique.msa.fr
portesdebretagne.msa.fr

santé famille retraite services
L'essentiel & plus encore

Documents obligatoires pour ouvrir les droits santé pour un *1er contrat en France* :

Visa Long Séjour 3 mois	+	Autorisation de travail **tamponnée OFII**
Attestation de décision favorable	+	CERFA **N°15763**



OUVERTURE DE DROITS

UNIQUEMENT SUR 3 MOIS (durée du VLS)

Seule la réception de la **carte de séjour pluriannuelle avec mention « travailleur saisonnier »** permet la prolongation des droits sur la durée du contrat de travail **dans la limite de 6 mois –1 jour maximum.**

Exemples de pièces justificatives :

Visa long séjour 3 mois



Carte de séjour pluriannuelle avec mention « travailleur saisonnier » de 3 ans





Autorisation de travail tamponnée par l'OFII



armorique.msa.fr
portesdebretagne.msa.fr

Attestation de décision favorable sur une 1ere demande de titre de séjour



MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
ET DES OUTRE-MER

ATTESTATION DE DÉCISION FAVORABLE

SUR UNE PREMIÈRE DEMANDE DE TITRE DE SÉJOUR

VOS RÉFÉRENCES :
Identifiant (N° étranger) :
N° de la demande :
DATE D'ÉMISSION : 05/11/2024

Nom de naissance
Nom d'usage :
Prénom : OMAR
Né(e) le : 02/04/1980
A : CHICHAOUA, MAROC
Nationalité : MAROCAINE
Adresse :

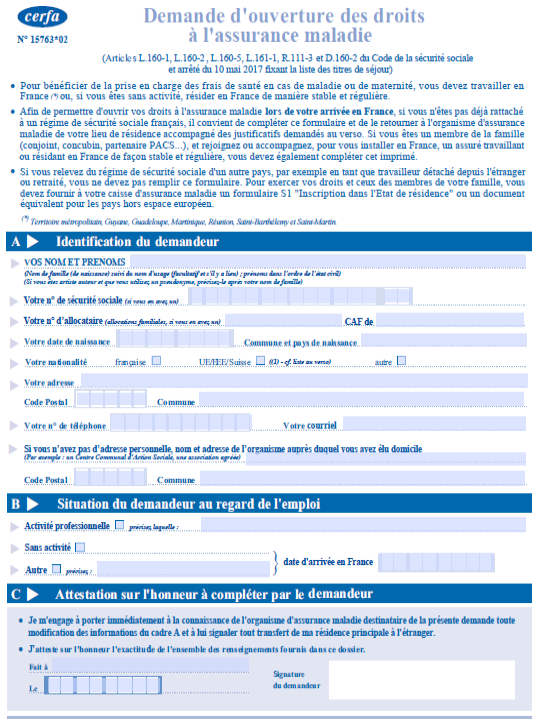
Le 05/11/2024, une décision favorable a été prise à la suite de votre demande d'admission au séjour.

Une carte de séjour pluriannuelle, valable du 12/11/2024 au 11/11/2027 portant la mention Travailleur saisonnier va vous être délivré(e). Ce document est actuellement en cours de fabrication.

Ce document autorise le franchissement des frontières de l'espace Schengen.

Vous serez prochainement informé(e) de la réception en préfecture ou sous-préfecture de votre titre et des démarches à faire pour venir le retirer. Vous devrez à cette occasion vous acquitter de 75 € correspondant au montant des taxes que vous règlerez par timbre électronique acheté au préalable en ligne, dans un bureau de tabac ou sur les bornes installées dans certains services fiscaux.

CERFA N° 15763
Demande d'ouverture de droits à l'assurance maladie



cerfa
N° 15763*02

Demande d'ouverture des droits à l'assurance maladie

(Articles L.160-1, L.160-2, L.160-5, L.161-1, R.111-3 et D.160-2 du Code de la sécurité sociale et arrêté du 10 mai 2017 fixant la liste des titres de séjour)

- Pour bénéficier de la prise en charge des frais de santé en cas de maladie ou de maternité, vous devez travailler en France (*) ou, si vous êtes sans activité, résider en France de manière stable et régulière.
- Afin de permettre d'ouvrir vos droits à l'assurance maladie **lors de votre arrivée en France**, si vous n'êtes pas déjà rattaché à un régime de sécurité sociale français, il convient de compléter ce formulaire et de le retourner à l'organisme d'assurance maladie de votre lieu de résidence accompagné des justificatifs demandés au verso. Si vous êtes un membre de la famille (conjoint, concubin, partenaire PACS…), et rejoignez ou accompagnez, pour vous installer en France, un assuré travaillant ou résidant en France de façon stable et régulière, vous devez également compléter cet imprimé.
- Si vous relevez du régime de sécurité sociale d'un autre pays, par exemple en tant que travailleur détaché depuis l'étranger ou retraité, vous ne devez pas remplir ce formulaire. Pour exercer vos droits et ceux des membres de votre famille, vous devez fournir à votre caisse d'assurance maladie un formulaire S1 "Inscription dans l'Etat de résidence" ou un document équivalent pour les pays hors espace européen.

(*) *Territoire métropolitain, Guyane, Guadeloupe, Martinique, Réunion, Saint-Barthélemy et Saint-Martin.*

A ▶ Identification du demandeur

VOS NOM ET PRENOMS
(Nom de famille (de naissance) suivi du nom d'usage (facultatif et s'il y a lieu) ; prénoms dans l'ordre de l'état civil)
(Si vous êtes artiste auteur et que vous utilisez un pseudonyme, précisez-le après votre nom de famille)

Votre n° de sécurité sociale *(si vous en avez un)*

Votre n° d'allocataire *(allocations familiales, si vous en avez un)* CAF de

Votre date de naissance Commune et pays de naissance

Votre nationalité française ☐ UE/EEE/Suisse ☐ *((2) - cf. liste au verso)* autre ☐

Votre adresse

Code Postal Commune

Votre n° de téléphone Votre courriel

Si vous n'avez pas d'adresse personnelle, nom et adresse de l'organisme auprès duquel vous avez élu domicile
(Par exemple : un Centre Communal d'Action Sociale, une association agréée)

Code Postal Commune

B ▶ Situation du demandeur au regard de l'emploi

Activité professionnelle ☐ *précisez laquelle :*

Sans activité ☐

Autre ☐ *précisez :* } date d'arrivée en France

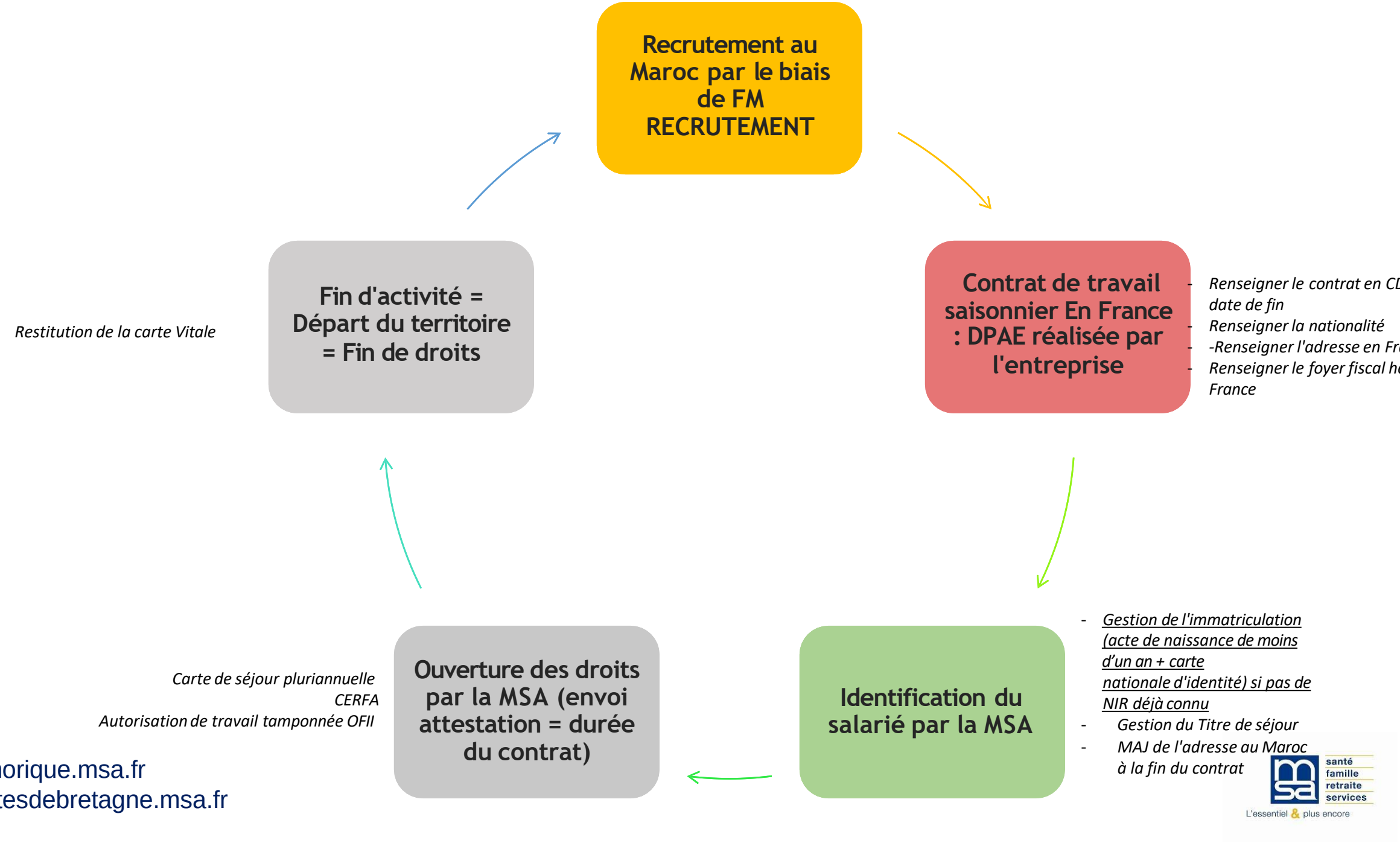
C ▶ Attestation sur l'honneur à compléter par le demandeur

- Je m'engage à porter immédiatement à la connaissance de l'organisme d'assurance maladie destinataire de la présente demande toute modification des informations du cadre A et à lui signaler tout transfert de ma résidence principale à l'étranger.
- J'atteste sur l'honneur l'exactitude de l'ensemble des renseignements fournis dans ce dossier.

Fait à
Le
Signature du demandeur

armorique.msa.fr
portesdebretagne.msa.fr

Saison suivante : retour du salarié



armorique.msa.fr
portesdebretagne.msa.fr

Documents obligatoires pour ouvrir les droits santé pour ***une nouvelle saison / nouveau contrat :***

Carte de séjour pluriannuelle

+

CERFA N° 15763

+

Autorisation de travail tamponnée OFII (nouveau contrat)

OUVERTURE DE DROITS

Sur la durée du contrat de travail, dans la limite de 6 mois

Un nouveau CERFA de demande d'ouverture de droits doit être fait à chaque nouveau contrat en France.

armorique.msa.fr
portesdebretagne.msa.fr

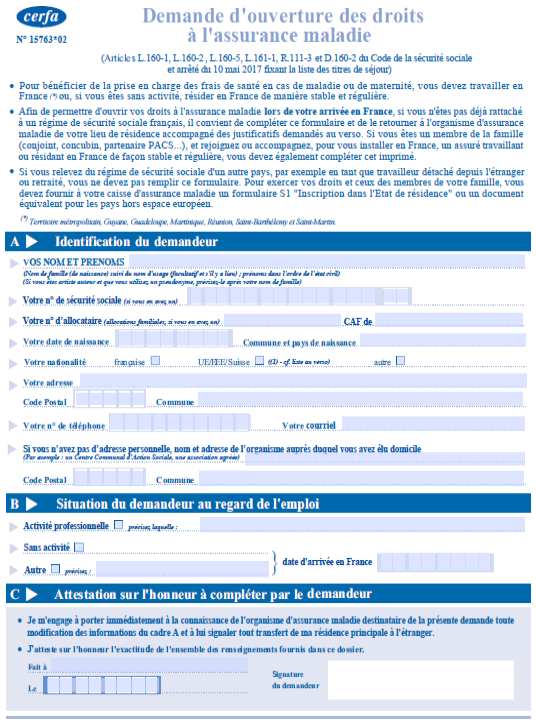
Exemples Pièces justificatives :

Carte de séjour pluriannuelle avec mention « travailleur saisonnier » de 3 ans





CERFA N° 15763
Demande d'ouverture de droits à l'assurance maladie


cerfa
N° 15763*02

Demande d'ouverture des droits à l'assurance maladie

(Articles L.160-1, L.160-2, L.160-5, L.161-1, R.111-3 et D.160-2 du Code de la sécurité sociale et arrêté du 10 mai 2017 fixant la liste des titres de séjour)

- Pour bénéficier de la prise en charge des frais de santé en cas de maladie ou de maternité, vous devez travailler en France (*) ou, si vous êtes sans activité, résider en France de manière stable et régulière.
- Afin de permettre d'ouvrir vos droits à l'assurance maladie **lors de votre arrivée en France**, si vous n'êtes pas déjà rattaché à un régime de sécurité sociale français, il convient de compléter ce formulaire et de le retourner à l'organisme d'assurance maladie de votre lieu de résidence accompagné des justificatifs demandés au verso. Si vous êtes un membre de la famille (conjoint, concubin, partenaire PACS...), et rejoignez ou accompagnez, pour vous installer en France, un assuré travaillant ou résidant en France de façon stable et régulière, vous devez également compléter cet imprimé.
- Si vous relevez du régime de sécurité sociale d'un autre pays, par exemple en tant que travailleur détaché depuis l'étranger ou retraité, vous ne devez pas remplir ce formulaire. Pour exercer vos droits et ceux des membres de votre famille, vous devez fournir à votre caisse d'assurance maladie un formulaire S1 "Inscription dans l'Etat de résidence" ou un document équivalent pour les pays hors espace européen.

(*) *Territoire métropolitain, Guyane, Guadeloupe, Martinique, Réunion, Saint-Barthélemy et Saint-Martin.*

A ▶ Identification du demandeur

VOS NOM ET PRENOMS
(Nom de famille (de naissance) suivi du nom d'usage (facultatif et s'il y a lieu) ; prénoms dans l'ordre de l'état civil)
(Si vous êtes artiste auteur et que vous utilisez un pseudonyme, précisez-le après votre nom de famille)

Votre n° de sécurité sociale *(si vous en avez un)*

Votre n° d'allocataire *(allocations familiales, si vous en avez un)* CAF de

Votre date de naissance Commune et pays de naissance

Votre nationalité française ☐ UE/EEE/Suisse ☐ *((2) - cf. liste au verso)* autre ☐

Votre adresse

Code Postal Commune

Votre n° de téléphone Votre courriel

Si vous n'avez pas d'adresse personnelle, nom et adresse de l'organisme auprès duquel vous avez élu domicile
(Par exemple : un Centre Communal d'Action Sociale, une association agréée)

Code Postal Commune

B ▶ Situation du demandeur au regard de l'emploi

Activité professionnelle ☐ *précisez, laquelle :*

Sans activité ☐

Autre ☐ *précisez :* } date d'arrivée en France

C ▶ Attestation sur l'honneur à compléter par le demandeur

- Je m'engage à porter immédiatement à la connaissance de l'organisme d'assurance maladie destinataire de la présente demande toute modification des informations du cadre A et à lui signaler tout transfert de ma résidence principale à l'étranger.
- J'atteste sur l'honneur l'exactitude de l'ensemble des renseignements fournis dans ce dossier.

Fait à

Le

Signature du demandeur

Autorisation de travail tamponnée par l'OFII


MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DES OUTRE-MER

AUTORISATION DE TRAVAIL

(Saisonnier)

La demande d'autorisation de travail que vous avez déposée le 15/07/2024, N° 2900011507220240159762, a fait l'objet d'une instruction à l'issue de laquelle une décision favorable a été prise le 02/08/2024.

Une autorisation de travail est accordée pour Monsieur recruté(e) comme travailleur saisonnier pour travailler au sein de l'entreprise GRPT D'EMPLOYEURS SAL.

Vous trouverez ci-dessous les éléments récapitulatifs de cette autorisation de travail :

INFORMATIONS EMPLOYEUR

Dénomination de l'entreprise : GRPT D'EMPLOYEURS SAL

N°SIRET :

Nom du déclarant :

Prénom du déclarant : Rachid

Fonction du déclarant : Mandataire recrutement

INFORMATIONS SALARIÉ

Nom de naissance du futur salarié :

Prénom du futur salarié : OMAR

Sexe : MASCULIN

Date de naissance :

Pays de naissance : MAROC

Lieu de naissance : CHICHAOUA

Nationalité : Marocaine

N° passeport ou de carte d'identité :

Titre de séjour détenu :

Numéro d'étranger :

INFORMATIONS EMPLOI ET CONTRAT

Intitulé de l'emploi occupé : Ouvrier / Ouvrière agricole en maraîchage-horticulture

Type du contrat : CDD

Date de début prévisionnelle : 15/08/2024

Durée du contrat : 6 mois

Salaire brut mensuel : 1767 €

09 SEP. 2024

armorique.msa.fr
portesdebretagne.msa.fr

msa santé famille retraite services
L'essentiel & plus encore



Ouverture de droits dès la 1ère heure travaillée

Uniquement sur le temps du contrat de travail **CDD** avec un **maximum de 6 mois**

Aucun maintien de droits possible



Pas de regroupement de familial pour les saisonniers OFII
= pas de rattachement de conjoint(e) ou enfants

Les travailleurs saisonniers OFII ne peuvent pas bénéficier de prestations familiales françaises (condition de temps de résidence non remplies).

Une PCO (prestation conventionnelle) peut être attribuée,
dans le cadre d'accord bilatéral avec le pays d'origine,
après étude du dossier par la MSA.

INFOS Carte Vitale



- ✓ **Délivrée uniquement pour les titulaires d'un numéro de sécurité social certifié : commençant par un 1 ou un 2.**

- ✓ **Formulaire à compléter par l'assuré et à retourner pour la demande de carte vitale (pas d'automatisme)**

L'attestation de droit suffit pour la prise en charge des soins de santé.



armorique.msa.fr
portesdebretagne.msa.fr

Fin du contrat

Les droits Santé : => bornés avec la date de fin de contrat connue ou à défaut 6 mois –1 jour.
=> pas de prolongation de droits possible

Si présence d'une carte vitale :
=> à restituer à la sortie du territoire.
=> automatiquement invalidée à la date de fin d'activité.

Si un médecin traitant connu sur la période de contrat
=> donnée bornée



Pour rappel : la carte de séjour pluriannuelle ne permet pas à son titulaire d'être plus de 6 mois par an sur le territoire français



armorique.msa.fr
portesdebretagne.msa.fr

santé
famille
retraite
services
L'essentiel & plus encore